

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA18 22010**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance extraordinaire du 28 juin 2018 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA10 22012)**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 5 juillet 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate